



PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**PLAN
STRATÉGIQUE
2019-2023**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 21^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère :
education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-85595-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-85596-5 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

MESSAGE DES MINISTRES



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concrétise la volonté du gouvernement de faire de l'éducation sa priorité. Il présente des engagements à la fois réalistes et ambitieux que nous souhaitons réaliser le plus rapidement possible. Au centre de ce plan et au cœur de nos actions se trouvent les élèves, les étudiants, le personnel enseignant et tous les membres des équipes-écoles. Il interpelle également l'ensemble des acteurs et des partenaires du Ministère dans l'atteinte des objectifs liés à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air.

L'inclusion et la réussite de toutes et de tous, tant dans les domaines du loisir et du sport que dans ceux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, vont constituer le principal enjeu stratégique des prochaines années. La diversité des personnes et des besoins appelle des trajectoires éducatives variées et adaptées.

Une des grandes priorités gouvernementales concerne les enfants en bas âge. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le ministère de la Famille et le ministère de la Santé et des Services sociaux se sont donné pour objectif commun d'agir tôt et de manière concertée auprès des tout-petits. Il est de notre devoir de donner à tous les enfants les meilleures conditions de développement et d'apprentissage pour leur permettre de développer leur plein potentiel.

Le plan stratégique prend aussi en considération les avantages du numérique dans un contexte éducatif et pédagogique. À cet égard, la mise en œuvre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur vient appuyer la volonté du Ministère d'exploiter toutes les possibilités du numérique au bénéfice de la réussite des élèves, des étudiantes et des étudiants. Le plan stratégique marque aussi un tournant important pour la consolidation et l'avenir de l'école québécoise, en ce sens qu'il vise à offrir des milieux de vie et d'apprentissage stimulants, sains et sécuritaires, propices à la créativité et à l'innovation, notamment grâce à la construction de nouvelles écoles résolument plus modernes, attrayantes et stimulantes.

La question de la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air fait bien sûr partie intégrante du plan stratégique ministériel. Cette pratique, dont les bienfaits sont reconnus et documentés, est essentielle notamment pour les élèves en milieu scolaire où apprendre, bouger et réussir se conjuguent pour un développement harmonieux de leurs talents. Cette pratique contribue également à l'inclusion des personnes et des communautés, et à la reconnaissance de l'apport de la diversité.

Pour atteindre l'excellence dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur, du loisir et du sport, l'engagement et la mobilisation de tous les acteurs et partenaires sont essentiels. Si le défi est collectif, sa réalisation nous permettra d'en apprécier ensemble toute la portée, aujourd'hui et demain.


Jean-François Roberge

Québec, novembre 2019


Isabelle Charest

Québec, novembre 2019

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE



Monsieur Jean-François Roberge

Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Madame Isabelle Charest

Ministre déléguée à l'Éducation

Ministre responsable de la Condition féminine

Édifice Marie-Guyart
Québec

Monsieur le Ministre,
Madame la Ministre,

Le plan stratégique 2019-2023 ouvre un nouveau cycle de gestion axé sur les résultats : des résultats perceptibles et significatifs pour nos élèves, nos étudiantes et nos étudiants, de même que pour les citoyennes et les citoyens. Il prend appui sur la volonté du gouvernement, maintes fois rendue publique, de mettre l'éducation au premier rang de ses priorités, avec comme toile de fond la réussite de toutes les personnes, jeunes et adultes, et ce, du point de vue éducatif ou sportif.

Dans le contexte actuel, les défis sont nombreux, mais ils représentent aussi une occasion de porter la réflexion plus loin et d'innover. Ce plan stratégique rappelle la constante nécessité d'assurer le développement du système éducatif, du loisir et du sport, et d'en améliorer l'accessibilité et la performance dans l'intérêt de celles et de ceux qui façonnent l'avenir du Québec au quotidien.

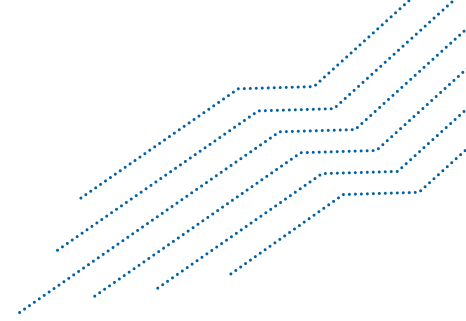
Sa mise en œuvre exigera la collaboration de tous les acteurs impliqués. Je suis convaincu que les efforts que nous déploierons dans les prochaines années contribueront significativement à la construction d'un Québec toujours plus ambitieux et innovant, fort des nouveaux talents issus de notre système éducatif, d'une population physiquement active et de l'exemplarité de notre élite sportive.

Relever les défis du 21^e siècle n'est pas une option, c'est une obligation. Créons ensemble une société prospère, innovante et dynamique, où l'éducation de tous et le développement de nos talents ouvriront des voies de prospérité pour les générations futures.

Eric BLACKBURN

Québec, novembre 2019

TABLE DES MATIÈRES



MESSAGE DES MINISTRES	V
MESSAGE DU SOUS-MINISTRE	VII
L'ORGANISATION EN BREF	1
Mission	1
Vision	2
Des indicateurs phares	2
Un objectif commun et des actions convergentes pour trois ministères	2
Valeurs et principes	3
Les valeurs liées à la mission du Ministère	3
Les valeurs organisationnelles	3
Les principes d'action et de gouvernance	4
Chiffres clés	5
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	6
Contexte externe	6
De nouvelles orientations gouvernementales en éducation	6
La diversité croissante des personnes, des besoins et des populations	7
La réussite au Québec et ailleurs	10
La place du numérique dans la mission éducative	14
Les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air	15
Les infrastructures	15
Contexte interne	16
L'expertise des personnes et la compétence organisationnelle	16
La valeur stratégique des ressources informationnelles	16
CHOIX STRATÉGIQUES	17
Enjeu 1 : L'inclusion et la réussite de toutes et de tous	17
Orientation 1	18
Objectif 1.1	19
Objectif 1.2.1	21
Objectif 1.2.2	22
Objectif 1.3.1	23
Objectif 1.3.2	23
Enjeu 2 : La qualité des milieux de vie et d'apprentissage	24
Orientation 2	24
Objectif 2.1	25
Objectif 2.2	26
Objectif 2.3	27
TABLEAU SYNOPTIQUE	29

L'ORGANISATION EN BREF



Mission

Depuis plus de 50 ans, le système éducatif est, sans contredit, un phare pour notre société. Il a accompagné le Québec dans son passage à la modernité et a contribué à son ouverture sur le monde. Il a été un des leviers de la Révolution tranquille, de la construction de l'État et de l'affirmation de l'identité québécoise. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et les réseaux d'enseignement ont accompagné les citoyennes et les citoyens dans leur évolution sociale, culturelle et économique. Aujourd'hui, ils poursuivent cette mission dans un univers de changements et de possibilités de tous ordres qui nous affectent collectivement et individuellement.

Le Secteur du loisir et du sport, fort d'un héritage historique important, a rejoint le Ministère en 2005. Il répond à une préoccupation de l'État qui remonte à 1968, année au cours de laquelle le gouvernement du Québec a créé le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. La pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air par tous les citoyennes et citoyens, de tous âges et de toutes conditions, compte au rang des priorités pour assurer le mieux-être des personnes, leur qualité de vie et un rapprochement avec la nature.

La réunion des secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et du loisir et du sport exprime la convergence de leurs finalités, de leurs valeurs et de leur vision sociétale. La réussite de toutes et de tous au sein d'une société physiquement active résume la raison d'être du Ministère et l'idéal qu'il poursuit :

Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, des milieux de vie inclusifs, sains et respectueux de la diversité des personnes, de leurs besoins et de leurs conditions.

Vision

Au Québec comme ailleurs, le système éducatif joue un rôle central dans le développement économique, social et culturel des personnes et des communautés. La société attend du système éducatif qu'il forme des citoyennes et des citoyens responsables qui participent activement à la vie démocratique, sociale, culturelle et économique du Québec, à son essor collectif et à son rayonnement sur la scène internationale. La mission éducative est un défi de société, et le relever implique la responsabilisation, la mobilisation et la concertation des personnes, des communautés, des organisations publiques et privées ainsi que de l'ensemble de la population.

Dans un monde qui connaît des bouleversements de tous ordres, le système éducatif doit demeurer innovant. La vision ministérielle propose une réponse à des enjeux éducatifs, sociaux, culturels, démographiques et technologiques auxquels font face le système éducatif et le Secteur du loisir et du sport. Cette vision, résolument axée sur les résultats, mise sur la réussite et l'excellence.

Un système éducatif inclusif, à l'ère du numérique, qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires, qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents, créatifs et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, sportives, de loisir et de plein air de façon sécuritaire.

Des indicateurs phares

Parmi les indicateurs définis dans le présent plan stratégique, trois ont été retenus pour figurer au tableau de bord gouvernemental. Ils sont considérés comme étant les plus étroitement associés à la vision ministérielle et ils concernent les domaines suivants :

- La diplomation aux différents ordres d'enseignement
- L'état des infrastructures
- La pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air

Un objectif commun et des actions convergentes pour trois ministères

Agir tôt et de manière concertée

La volonté du gouvernement est d'agir tôt et de manière concertée auprès des tout-petits, afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun de ceux-ci avant même leur entrée à la maternelle à 5 ans. L'objectif consiste à favoriser le développement du plein potentiel de chaque enfant et leur réussite éducative.

Les actions de trois ministères visent à consolider les efforts pour favoriser l'accessibilité, la qualité et la continuité des services éducatifs, détecter rapidement les vulnérabilités de certains enfants et intervenir dès leurs premières années de vie.

Dans le cadre de cette approche concertée :

- Le ministère de la Famille mettra en œuvre des stratégies pour rejoindre les parents des enfants qui ne fréquentent pas de services éducatifs, en particulier ceux de milieux défavorisés et ceux issus de l'immigration, en vue de leur offrir un service éducatif répondant à leur besoin.
- Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur déploiera la maternelle 4 ans à temps plein partout au Québec, permettant ainsi de s'assurer que plus d'enfants aient accès à des services éducatifs offerts par l'État.
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux déploiera le Programme agir tôt, qui prévoit le rehaussement des services professionnels d'intervention précoce et l'accès graduel à une plateforme numérique permettant de dépister les retards de développement chez les enfants.

Valeurs et principes

Les valeurs et les principes d'action et de gouvernance protègent les idéaux que nous voulons atteindre au bénéfice des personnes, des communautés et de la société québécoise dans son ensemble. Ils sous-tendent la vision du Ministère et les orientations de son plan stratégique.

Les valeurs liées à la mission du Ministère

- *Les valeurs sociales et individuelles* : l'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion, l'ouverture à la diversité des personnes et des besoins, la persévérance et le dépassement de soi.
- *Les valeurs inhérentes au système éducatif québécois* : l'universalité, l'accessibilité, l'équité et l'égalité des chances.
- *Les valeurs de l'administration publique québécoise* : la compétence, la loyauté, l'impartialité, l'intégrité et le respect.
- *Les valeurs relatives à l'action ministérielle* : la transparence, la participation citoyenne, l'engagement des communautés, la mobilisation des acteurs et des partenaires des différents milieux ainsi que le leadership ministériel.

Les valeurs organisationnelles

- L'engagement et la considération des personnes dans la réalisation de la mission du Ministère.
- L'équité dans toute décision pouvant avoir une incidence sur les personnes et leur développement.
- La qualité du travail accompli.
- La collaboration entre les personnes et les organisations.
- La créativité et l'innovation au service des clientèles, des citoyennes et des citoyens.

Les principes d'action et de gouvernance

L'analyse différenciée selon les sexes

L'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la Charte des droits et libertés de la personne au Québec et dans les objectifs de développement durable des Nations Unies. L'analyse différenciée selon les sexes, en fonction des réalités et des besoins différents des élèves, des étudiantes et étudiants permet notamment de discerner, de façon préventive, les effets des diverses actions sur les filles et les garçons ou les femmes et les hommes. À cet égard, le Secrétariat à la condition féminine, rattaché au Ministère, a pour mission de soutenir le développement et la cohérence des actions gouvernementales pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le partenariat

Le Ministère ne peut exercer pleinement ses responsabilités en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de loisir et de sport ou de condition féminine sans porter le partenariat au rang de ses principes d'action et de gouvernance. Que ce soit sur le plan de l'élaboration des politiques publiques et de la législation ou sur celui de l'amélioration des programmes et des services, le partenariat aux paliers local, régional et national est une voie de communication et de coopération qui présente une importante valeur ajoutée à ses interventions, notamment sur le plan de la pertinence et de l'acceptabilité sociale.

La subsidiarité

La subsidiarité est un principe de décentralisation des processus et des décisions qui a pour but d'accroître la rapidité et l'efficacité d'une décision ou d'une action, la responsabilité de celle-ci étant confiée à l'entité compétente la plus proche des personnes qu'elle vise directement. La subsidiarité permet aussi de mieux prendre en considération les réalités locales et régionales, d'en définir les besoins et de bien les intégrer dans les choix et les décisions.

Le développement durable

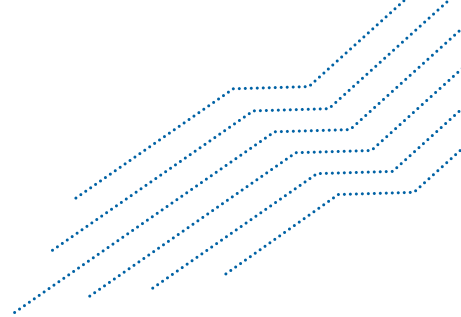
Le développement durable est l'élément intégrateur des valeurs et des principes qui inspirent la vision ministérielle, tant du point de vue du développement du système éducatif que de celui de la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air. L'éducation est au cœur des enjeux du développement durable, car elle constitue la principale source d'équité sociale et économique, en plus d'être un levier essentiel au déploiement d'une conscience environnementale collective et citoyenne. En vertu de la *Loi sur le développement durable*, l'élaboration du plan stratégique a considéré trois principes de développement durable soit celui de l'accès au savoir, celui de l'équité et de la solidarité sociales et celui de la santé et de la qualité de vie.

Chiffres clés¹

LE RÉSEAU SCOLAIRE		
LES ÉLÈVES		
1 216 791	<ul style="list-style-type: none"> • 102 199 au préscolaire • 505 765 au primaire et 317 845 au secondaire • 117 692 à la formation professionnelle • 173 290 à la formation générale des adultes 	Réseau scolaire public
129 188	<ul style="list-style-type: none"> • 5 402 au préscolaire • 34 581 au primaire et 83 694 au secondaire • 5 334 à la formation professionnelle • 177 à la formation générale des adultes 	Réseau scolaire privé
LES ÉTABLISSEMENTS		
2 736	<ul style="list-style-type: none"> • 1 768 écoles primaires • 394 écoles secondaires et 200 écoles primaires et secondaires • 190 centres de formation professionnelle • 184 centres d'éducation des adultes 	Réseau scolaire public
346	<ul style="list-style-type: none"> • 125 écoles primaires • 115 écoles secondaires et 71 écoles primaires et secondaires • 30 centres de formation professionnelle • 5 centres d'éducation des adultes 	Réseau scolaire privé
LES RÉSEAUX COLLÉGIAL ET UNIVERSITAIRE		
LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS		
217 999	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement ordinaire : 169 324 au public et 13 684 au privé • Formation continue : 26 401 au public et 8 590 au privé 	Réseau collégial public et privé
313 577	<ul style="list-style-type: none"> • 237 710 au baccalauréat • 58 811 à la maîtrise • 17 056 au doctorat 	Réseau universitaire
LES ÉTABLISSEMENTS		
49	<ul style="list-style-type: none"> • 48 cégeps • 1 institut 	Réseau collégial public
66	<ul style="list-style-type: none"> • 21 collèges subventionnés • 45 collèges non subventionnés 	Réseau collégial privé
18	<ul style="list-style-type: none"> • 8 universités à charte • Université du Québec : 10 universités, écoles et instituts 	Réseau universitaire
LES RESSOURCES		
19,4 milliards \$		Budget global
107 744 personnes		Personnel enseignant des commissions scolaires
1 406 personnes		Employés du Ministère
L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES		
732,7 M\$ de dépenses, dont 634,9 M\$ en bourses versées 180 233 demandes traitées		Formation professionnelle et réseaux collégial et universitaire

1. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, données tirées du rapport annuel de gestion 2018-2019.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT



Contexte externe

Le système éducatif évolue au gré de transformations et de tendances sociétales de différents ordres qui exercent une influence déterminante sur les interventions du Ministère et sur les conditions dans lesquelles il doit accomplir sa mission. Ce sont aussi ces éléments du contexte externe qui permettent à l'organisation d'enrichir sa vision à l'égard des résultats qu'il doit atteindre, ou qu'il doit permettre à ses réseaux d'atteindre.

De nouvelles orientations gouvernementales en éducation

Le présent plan stratégique a été élaboré dans une perspective d'intégration et de communication des engagements, des orientations et des priorités du gouvernement. Cet exercice de planification s'est effectué avec le souci d'offrir au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi qu'à la ministre déléguée à l'Éducation un outil de gouvernance qui pourra mieux servir les projets qu'ils souhaiteront réaliser au cours des prochaines années.

Le gouvernement a réaffirmé de façon concrète la priorité que constitue l'éducation pour le développement social, économique et culturel du Québec. À cet égard, il a pris plusieurs engagements majeurs et ambitieux pour le développement du système éducatif et le cheminement des personnes vers leur réussite. Ces engagements phares, intégrés au plan stratégique, touchent les sujets suivants :

- les services professionnels spécialisés;
- l'état du parc immobilier scolaire;
- la maternelle 4 ans;
- les périodes de détente (récréation);
- les activités parascolaires au secondaire;
- la valorisation de la profession enseignante, la formation initiale et continue;
- la réussite en enseignement supérieur.

La gouvernance scolaire ne figure pas au plan stratégique pour des raisons essentiellement techniques.

La volonté de transformer les commissions scolaires en centres de service est considérée comme un moyen plutôt que comme une fin en soi. Elle n'est pas un résultat mesurable au sens d'un plan stratégique axé sur la prestation de services. Cette absence n'a aucune incidence sur la réalisation de cet engagement, qui suivra les voies législatives.

La diversité croissante des personnes, des besoins et des populations

Les engagements et la vision du gouvernement en matière d'éducation tiennent compte de nombreuses transformations et tendances sociétales qui ont des répercussions importantes sur le profil et les besoins des personnes et des organisations ainsi que sur les choix stratégiques que fait le Ministère.

L'immigration, la diversité culturelle, ethnique et linguistique, le vieillissement de la population, la présence accrue d'élèves et d'étudiants autochtones et la mobilité géographique des personnes sont les principaux vecteurs de changement qui transforment, depuis plusieurs décennies, le portrait démographique des clientèles du système éducatif québécois. Il en résulte différents phénomènes de croissance ou de décroissance qui varient en intensité selon les groupes d'âge, les communautés et les régions urbanisées, rurales ou éloignées des grands centres. Ces changements se font inévitablement sentir dans les établissements d'enseignement, entraînant des effets variables selon les communautés et les régions.

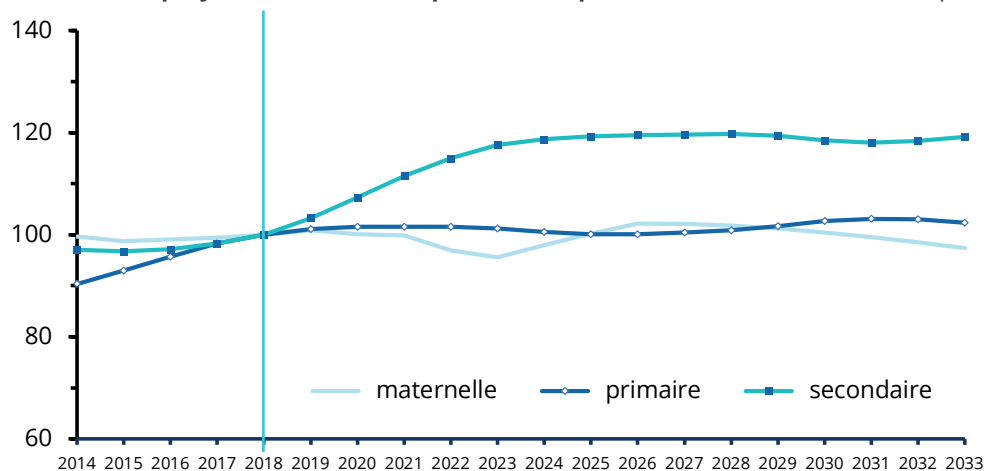
Les Premières Nations et les Inuits

Le contexte démographique des nations autochtones est différent de celui de l'ensemble de la population québécoise. Si, d'une façon générale, la population du Québec est vieillissante, les Autochtones connaissent pour leur part un véritable essor démographique. Chez les membres des Premières Nations du Québec, l'âge médian est d'environ 30 ans, et la tranche d'âge la plus représentée est celle des 15 à 19 ans. En comparaison, l'âge médian est de 42 ans dans la population québécoise, et la tranche d'âge la plus représentée est celle des 45 à 49 ans.

L'évolution prévisible des effectifs scolaires et étudiants

Le graphique suivant illustre l'évolution prévisible des effectifs scolaires, notamment la croissance significative du nombre d'élèves du secondaire d'ici 2024. L'ensemble de l'effectif scolaire total devrait passer de 1 053 338 en 2018-2019 à 1 126 549 en 2023-2024, ce qui a une incidence significative sur les besoins en infrastructures.

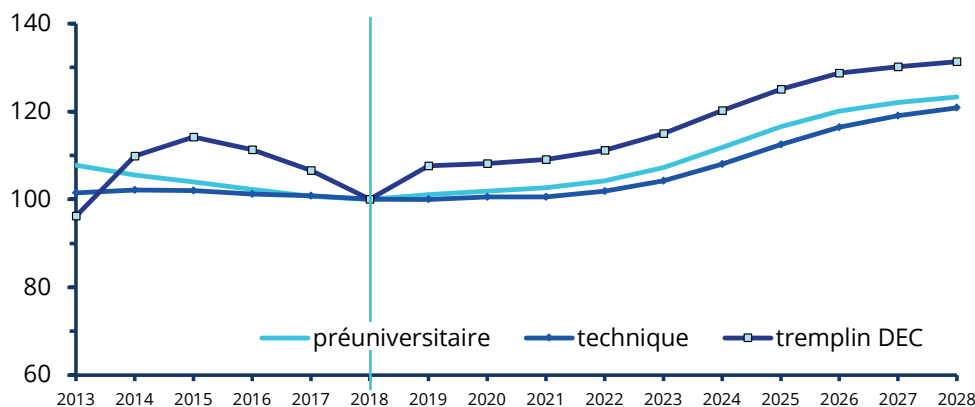
Évolution et projection de l'effectif préscolaire, primaire et secondaire² (30 septembre 2018 = 100)



2. Ces données, limitées au secteur des jeunes, incluent les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves en francisation et en classe d'accueil. Elles excluent les élèves à temps partiel ou en formation professionnelle. Les enfants en animation « Passe-Partout » sont exclus de la maternelle 4 ans. Les prévisions à long terme (au-delà de 5 ans) sont spéculatives; elles illustrent la perpétuation des tendances observées au cours des dernières années. Source : MEES, DIS, Portail informationnel, système Charlemagne, données au 2019-01-24.

À l'enseignement supérieur, les prévisions de l'effectif étudiant montrent une croissance plus ou moins importante selon l'ordre d'enseignement. Au collégial, après une baisse observée entre 2013 et 2018 du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au trimestre d'automne, une remontée se dessine pour la période de 2019 à 2028. Ainsi, entre 2013 et 2018, l'effectif étudiant est passé de 180 933 à 173 878, une diminution de près de 4 %, tandis que pour la période de 2019 à 2028, les prévisions indiquent une hausse significative de 21 %, soit de 175 480 à 213 138.

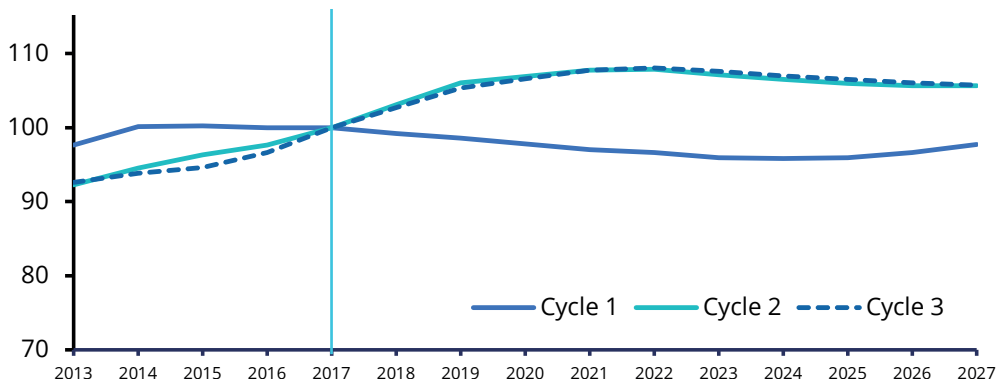
Évolution et prévision de l'effectif étudiant au collégial selon le type de formation (automne 2018 = 100)



Source : MEES, Direction des indicateurs et des statistiques.

À l'université, la période 2013-2018 montre une légère croissance de 3 % pour l'ensemble de l'effectif étudiant des trois cycles, passant de 227 124 à 234 951. Les prévisions 2019-2028 laissent toutefois entrevoir une décroissance de quelques milliers d'étudiantes et d'étudiants. Cette baisse porterait l'effectif à 229 800 en 2025-2026 pour ensuite revenir au niveau de 2019, soit un peu plus de 233 000. C'est surtout le premier cycle qui explique ces variations, car il représente 80 % de l'effectif étudiant universitaire. Pour les 2^e et 3^e cycles, l'effectif étudiant demeurera relativement stable au cours des années, soit autour de 34 000 pour la maîtrise et de 11 000 pour le doctorat.

Évolution et prévision de l'effectif étudiant universitaire selon le cycle (2017-2018 = 100)



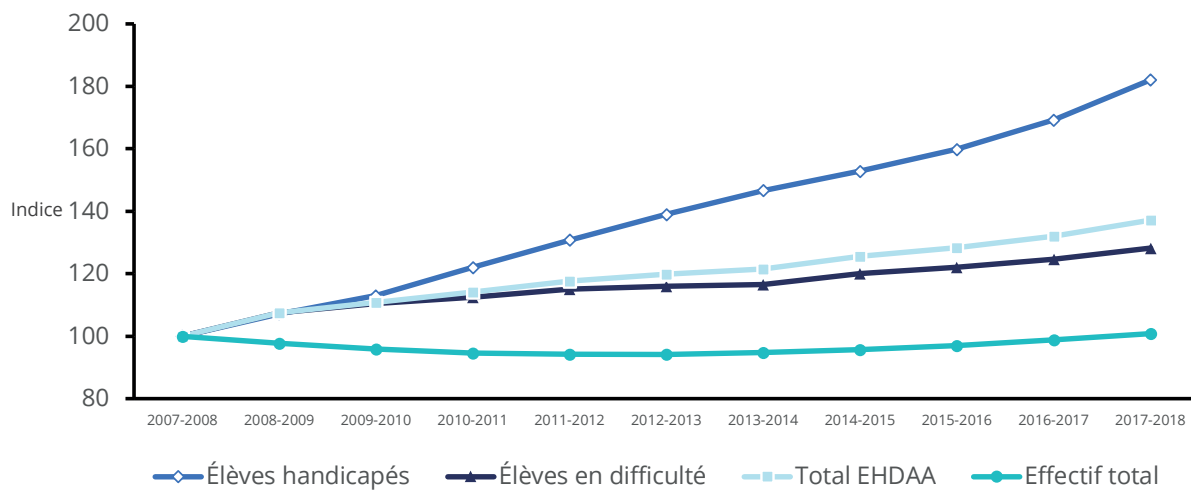
Source : MEES, Direction des indicateurs et des statistiques.

Les clientèles vulnérables dans le réseau scolaire

La diversité des besoins est aussi liée aux conditions particulières d'autres populations en croissance comme les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ou encore les personnes issues de milieux économiquement défavorisés.

En même temps, d'autres réalités persistent : le taux plus important de décrochage scolaire chez les garçons que chez les filles; des indices élevés de défavorisation dans les communautés autochtones et les milieux éloignés des grands centres; et l'abandon plus rapide de l'activité physique chez les filles. Dans tous les cas, l'importance d'agir tôt et tout au long du parcours doit constamment être réaffirmée.

Évolution de l'indice de l'effectif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, dans le réseau public de 2007-2008 à 2017-2018 (2007-2008=100)



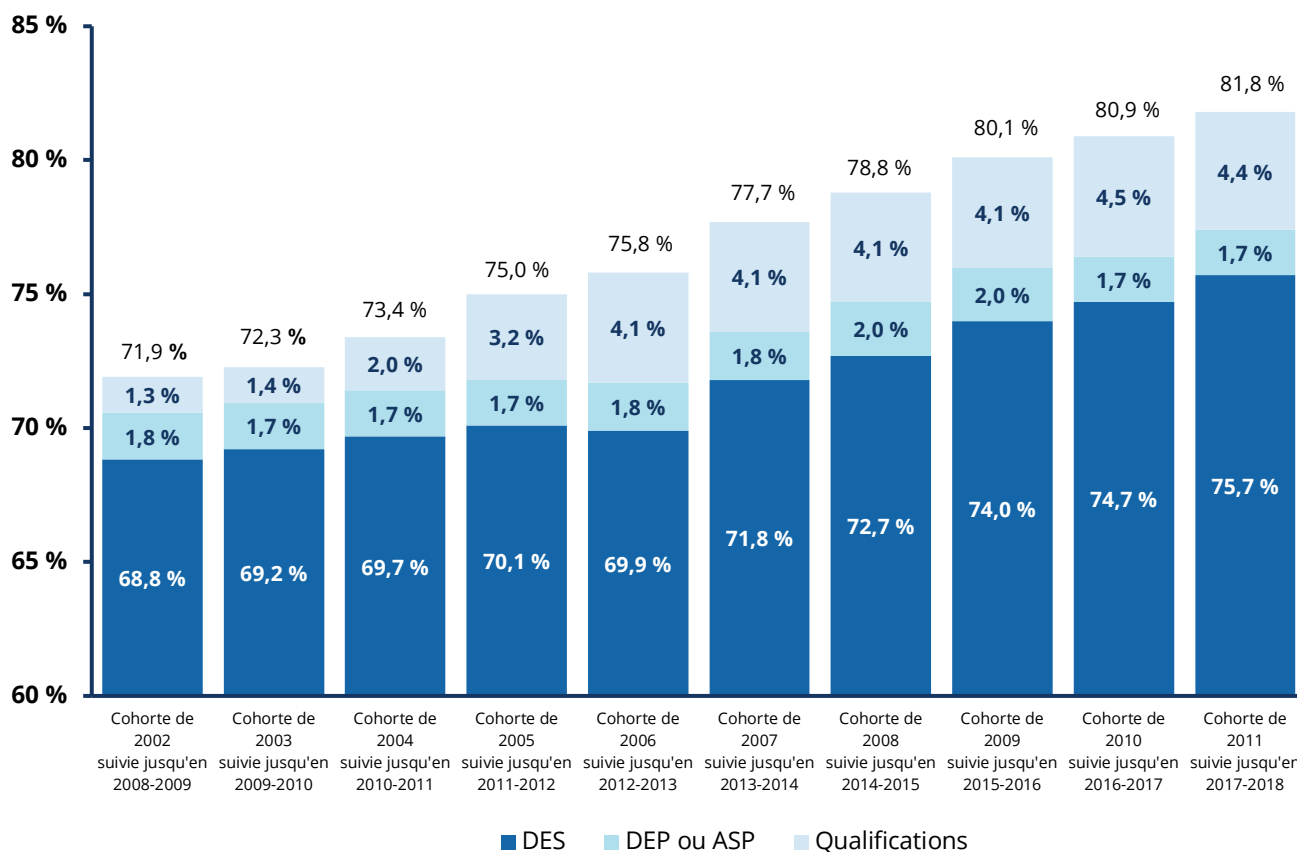
Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, Portail informationnel, Système Charlemagne, données au 2019-01-24.

La réussite au Québec et ailleurs

La diplomation au secondaire

Le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans est en constante progression. Depuis maintenant 10 ans, il est passé de 70,4 % à 81,8 %, soit une augmentation de 11,4 points de pourcentage. Malgré des améliorations au fil des ans, les écarts de réussite entre certains groupes d'élèves au secondaire doivent cependant faire l'objet d'une intervention particulière. C'est le cas notamment chez les garçons, les élèves issus de milieux défavorisés, les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Taux de diplomation et de qualification par cohorte, après sept ans, cohortes de 2002 à 2011³



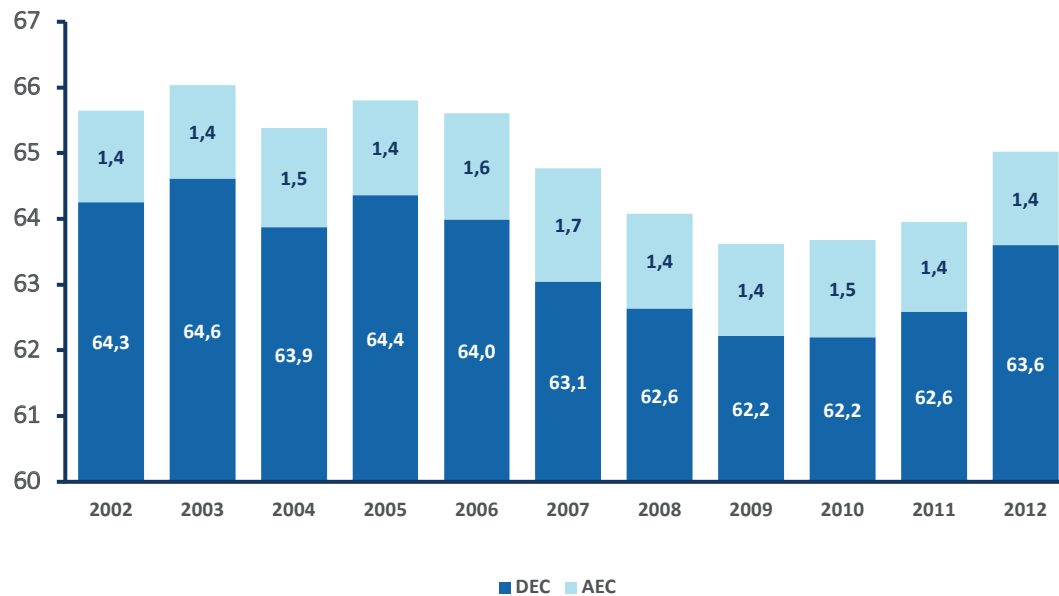
Source : MEES, TSEP, DGSEG, DIS, *Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire*, mai 2019.

3. <http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indicateurs/taux-de-diplomation-et-de-qualification-par-cohorte-de-nouveaux-inscrits-au-secondaire/>

La diplomation à l'enseignement supérieur

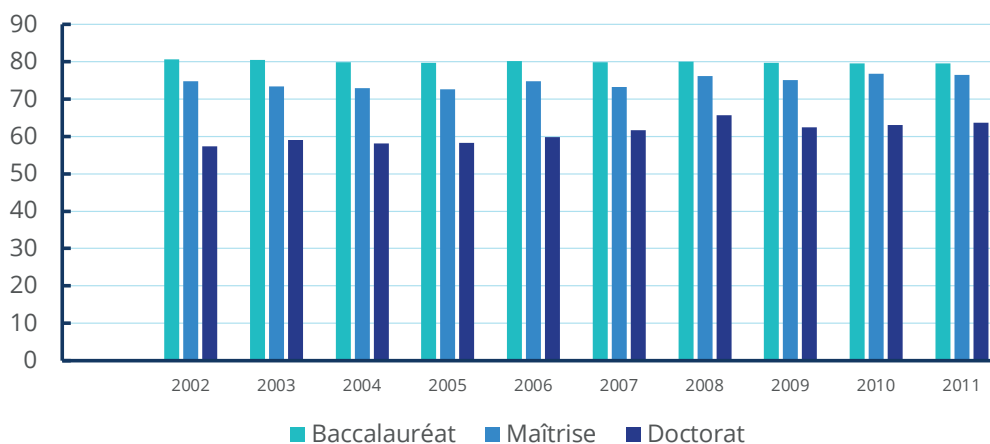
Au cours des vingt dernières années, le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) deux ans après la durée prévue des études s'est sensiblement accru, puis a eu tendance à fluctuer autour de 64 % entre 2002 et 2006 pour ensuite osciller autour de 63 % entre 2007 et 2012. Le taux d'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC), après une inscription à un DEC, s'est pour sa part maintenu autour de 1,4 %.

Taux de diplomation au collégial, deux ans après la durée prévue des études, cohortes de 2002 à 2012, en %



Source : MEES, DGSG, DIS, CSE, Indicateurs cheminement collégial, version 2018.

Taux de diplomation à l'université, cohortes de 2002 à 2011



Source : MEES, TSEP, DGSG, DIS, portail informationnel, système GDEU, données au 19 juin 2019.

En 2017-2018, le taux de diplomation après 6 ans au baccalauréat et à la maîtrise après 4 ans (cohorte de 2011) s'élève respectivement à 79,6 % (dont 75,6 % chez les hommes et 82,4 % chez les femmes) et à 77,6 % (dont 75,7 % chez les hommes et 79 % chez les femmes). Le taux de diplomation au doctorat, après 8 ans, a progressé de 57,4 % à 63,7 %. Bien que le taux de diplomation au baccalauréat et à la maîtrise soit relativement élevé depuis dix ans, il faut néanmoins améliorer ces résultats. De nouvelles actions doivent être prises à l'égard de certains groupes dont les hommes, les étudiants handicapés, les étudiants autochtones et les étudiants issus de l'immigration.

Par ailleurs, on constate, toutes catégories d'âge confondues, que le taux d'accès au baccalauréat, soit la probabilité qu'un individu accède à l'université au cours de sa vie, a progressé de près de 8 points au cours de la période allant de 2003-2004 à 2017-2018, de 40,6 % à 48,3 %, pour l'ensemble de la population. On note aussi que l'écart entre les hommes et les femmes s'est creusé au cours cette même période, passant de 15 % à 19 %, le taux d'accès des hommes étant de 39 % en 2017-2018 comparativement à 58 % chez les femmes.

Une performance enviable du Québec en éducation, mais un retard en enseignement supérieur

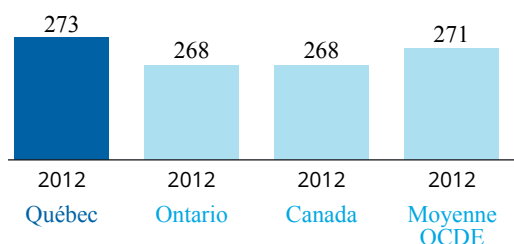
Le Québec occupe une position enviable au Canada et sur la scène internationale au regard de plusieurs épreuves touchant les élèves du primaire et du secondaire. Au Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) 2016, les élèves québécois ont obtenu d'excellents résultats en mathématique et, tout comme en 2010 et 2013, le Québec s'est classé premier en surpassant la moyenne canadienne de 30 points et celle de l'Ontario de 33 points. Depuis 2010, il a augmenté sa performance de 26 points.

Au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2015, les élèves québécois de 15 ans se démarquent de façon positive :

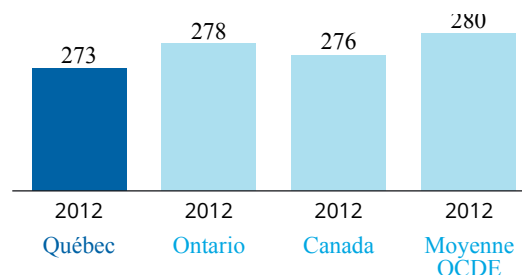
- En compréhension de l'écrit, aucun pays participant ni aucune province n'ont obtenu un résultat statistiquement supérieur à celui du Québec, qui se retrouve dans le peloton de tête au Canada avec l'Alberta et la Colombie-Britannique.
- Dans le domaine des mathématiques et de la culture scientifique, seule Singapour a un résultat statistiquement supérieur à celui du Québec.
- En mathématique, le résultat du Québec est supérieur à celui des autres provinces canadiennes.
- En sciences, le Québec se retrouve dans le peloton de tête au Canada, avec l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Chez les jeunes adultes québécois de 16 à 24 ans, les tests internationaux du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) montrent des résultats en numératie supérieurs à ceux de l'Ontario, du Canada et à la moyenne de l'OCDE. Inversement, du point de vue de la littératie, les résultats des jeunes adultes québécois sont inférieurs.

Numératie



Littératie



Malgré une hausse marquée du taux d'accès à l'enseignement supérieur et de bons résultats sur le plan de la persévérance et de la diplomation, le Québec réussit moins bien par rapport à l'Ontario et au Canada quant à la proportion d'individus de 25 à 34 ans qui détiennent un baccalauréat. En 2017, 24 % des Québécois âgés de 25 à 34 ans détenaient un baccalauréat comparativement à 27 % des Ontariens et à 26 % des Canadiens⁴.

Les effets de l'obtention d'un diplôme sur les perspectives professionnelles des personnes

L'obtention d'un diplôme a un effet direct sur la vie professionnelle des personnes. En effet, le taux de chômage est plus bas chez les personnes qui ont un diplôme d'études secondaires, et il baisse encore davantage chez celles qui détiennent un diplôme d'études supérieures. En 2018, le Québec comptait 4 262 200 personnes en emploi, à temps plein ou à temps partiel. Le taux d'emploi chez les personnes détenant un diplôme d'études postsecondaires était de 68,4 % et s'élevait à 73,7 % pour celles détenant un diplôme d'études universitaires. Pour la même année, le taux de chômage des individus sans diplôme d'études secondaires était de 10,3 %, alors qu'il n'était que de 3,8 % pour les diplômés universitaires. En outre, les emplois requérant un diplôme universitaire ont été en croissance de 3,8 % au cours des cinq dernières années (2013-2018) alors que les autres emplois ont connu une baisse de 1 à 2 %.

POUR 2018	EMPLOI EN MILLIERS	TAUX D'EMPLOI EN %	TAUX DE CHÔMAGE EN %	TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN (2013-2018) EN %
EN EMPLOI (TOTAL)	4 262,2	61,0		1,0
• Sans diplôme d'études secondaires	415,4	32,6	10,3	-2,0
• Avec un diplôme d'études secondaires	560,3	54,2	À venir	-2,0
• Avec des études postsecondaires	1 678,5	68,4	À venir	1,0
• Avec diplôme universitaire	1 208,2	73,7	3,8	3,8

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2018, adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/indicateur-marche/emploi_taux.html.

4. Statistique Canada. Tableau 37-10-0130-01, niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, selon le groupe d'âge et le sexe, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Canada, provinces et territoires.

Enfin, les gains salariaux augmentent en fonction du diplôme obtenu. Selon une étude⁵ de l'Institut de la statistique du Québec, parmi les personnes âgées de 25 à 64 ans en 2016 au Québec travaillant à temps plein toute l'année, le revenu d'emploi médian des diplômés universitaires est 58 % plus élevé que celui des diplômés du secteur professionnel ou collégial chez les hommes (79 700 \$ contre 50 500 \$) et de 52 % plus élevé chez les femmes (58 900 \$ contre 38 800 \$). La différence des revenus d'emploi entre les hommes et les femmes demeure toutefois significative.

La place du numérique dans la mission éducative

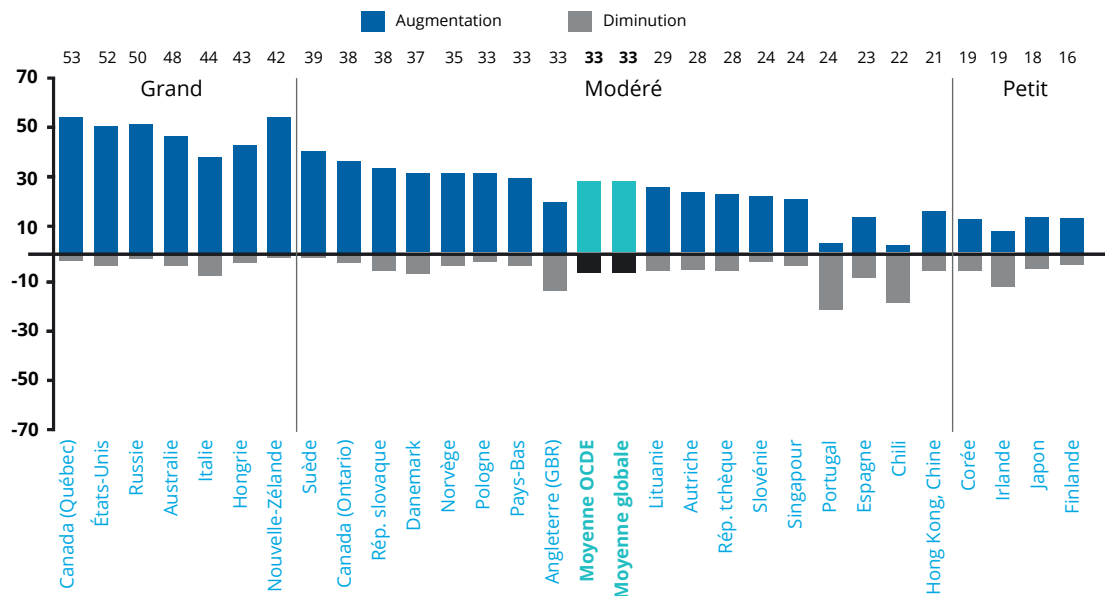
L'omniprésence du numérique entraîne de multiples transformations dans toutes les sphères de l'activité humaine, mais surtout, il modifie la forme et le contenu des connaissances ainsi que les façons d'y accéder. Les communications et les relations entre les personnes, les organisations et les institutions s'en trouvent aussi profondément transformées. Le numérique a également des répercussions considérables sur les modes d'intégration sociale et de participation à la vie citoyenne, particulièrement chez les jeunes, généralement de fervents utilisateurs des technologies mobiles.

D'un point de vue éducatif, l'enjeu du numérique va au-delà de la technologie, car il interpelle la mission de l'école québécoise qui est d'*instruire*, de *socialiser* et de *qualifier*. Le système éducatif doit pouvoir former des citoyennes et des citoyens aptes à maîtriser les possibilités, et assurer un accès optimal aux ressources éducatives numériques et aux outils technologiques appropriés. L'accès au numérique est aussi un vecteur important d'inclusion, d'équité et d'égalité des chances en vue d'une insertion réussie dans la société et d'une vie professionnelle active.

Pour que l'ensemble du système éducatif du Québec bénéficie du potentiel offert par le numérique, le Ministère met actuellement en œuvre le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur. Celui-ci vise une intégration efficace et une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, qui leur permettent de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie. Notons d'ailleurs que de 2006 à 2016, le Québec a connu une progression plus rapide de l'usage du numérique dans ses écoles primaires et secondaires que celle de tous les pays de l'OCDE.

5. Institut de la statistique du Québec (octobre 2018). « Niveau de scolarité et revenu d'emploi » dans Données sociodémographiques en bref, vol. 23, n° 1.

Innovation dans l'utilisation des TIC dans les établissements (2006-2016)



Source : OCDE (2019), Mesurer l'innovation dans l'éducation 2019 : Quels changements dans les pratiques scolaires, p. 110

Le Ministère adhère aux orientations de la Stratégie de transformation numérique gouvernementale et contribue activement à l'atteinte de ses objectifs. Le numérique représente aussi un important levier de communication et de collaboration avec ses clientèles, ses partenaires et l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Il ouvre de nouvelles voies d'information qui peuvent enrichir sa connaissance de leurs besoins, de leurs attentes et de leurs opinions.

Les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air

L'atteinte d'une meilleure qualité de vie par la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air est une valeur qui reçoit une adhésion de plus en plus grande de la population. Effectuée de façon sécuritaire, cette pratique est reconnue pour ses effets tangibles tant sur la santé physique et le bien-être psychologique que sur la satisfaction et la réalisation personnelles. Elle a aussi des effets positifs sur la persévérance, car elle stimule la volonté d'apprendre, de se développer et de réussir. Grâce aux valeurs qu'elle véhicule en lien avec la participation, l'esprit d'équipe, le respect des autres et le respect des règles, la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air contribue de plus à la socialisation.

L'offre de services doit prendre en considération les besoins particuliers de certaines personnes, comme les personnes handicapées, les aînés, les personnes à faible revenu, les immigrants, les Autochtones, les membres de communautés culturelles et les personnes vivant dans un milieu rural ou un territoire éloigné.

Les infrastructures

Au fil des décennies, l'état des établissements scolaires s'est détérioré, mais la dégradation des bâtiments s'est accélérée de façon significative dans les dernières années, une condition défavorable au développement et à la réussite des élèves de tous âges. Les besoins en construction, en rénovation ou en agrandissement se sont accrues à un rythme qui, aujourd'hui, place le gouvernement devant une urgence d'agir.

Des investissements considérables doivent être rapidement consentis pour assurer aux élèves d'aujourd'hui et de demain des milieux de vie et d'apprentissage sains et sécuritaires, où ils pourront développer leurs talents et réaliser leurs ambitions. Toutes et tous doivent bénéficier des meilleures conditions pour se développer, apprendre et réussir.

Contexte interne

L'examen du contexte organisationnel fait ressortir deux éléments qui ont une incidence déterminante sur la capacité du Ministère à réaliser pleinement sa mission et à atteindre les objectifs de son plan stratégique. Ils sont relatifs, d'une part, aux ressources humaines, et d'autre part aux ressources informationnelles.

L'expertise des personnes et la compétence organisationnelle

Comme toutes les organisations, le Ministère a des défis considérables à relever pour maintenir et développer l'expertise des gestionnaires et du personnel et, conséquemment, assurer la compétence organisationnelle nécessaire à la réalisation de la mission ministérielle. À cet égard, l'attraction, la formation et la rétention du personnel dans un contexte généralisé de pénurie de main-d'œuvre et de forte concurrence sur le marché de l'emploi constituent certainement un enjeu incontournable.

La compétition sur le marché de l'emploi ainsi que l'évolution des centres d'intérêt des jeunes générations à l'égard de leur vie professionnelle confèrent à l'attractivité de l'administration publique une dimension particulièrement importante. Pour assurer la transmission et le développement des compétences, le Ministère doit être perçu et reconnu comme étant un lieu de travail motivant, caractérisé par l'excellence et l'innovation, et qui favorise l'accomplissement personnel et professionnel dans l'atteinte de résultats significatifs pour les clientèles et la société québécoise.

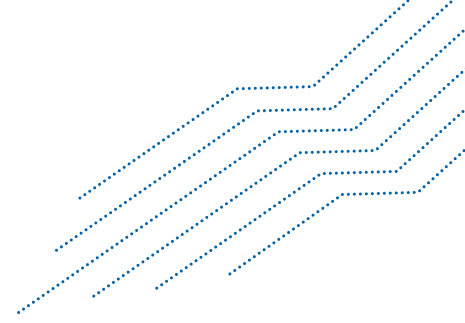
La valeur stratégique des ressources informationnelles

Les ressources informationnelles jouent un rôle stratégique dans le pilotage du système éducatif, le développement des politiques publiques, des programmes et des services. Elles offrent un énorme potentiel qui doit être mis en valeur au bénéfice des clientèles et de la collectivité. Les informations sur les résultats scolaires, les diverses statistiques socioéconomiques et toutes les données probantes pertinentes sont indispensables au Ministère pour définir des orientations conséquentes et proactives au regard des besoins et des attentes des clientèles et de la population.

De plus, ces ressources représentent aussi un vecteur central et intégrateur de la capacité organisationnelle, d'où la nécessité de développer une intelligence informationnelle pour en exploiter tout le potentiel. L'utilisation optimale des ressources informationnelles implique par ailleurs des responsabilités tout aussi importantes et essentielles, soit l'obligation d'en assurer une gestion sécuritaire, éthique et responsable.

L'accessibilité et la diffusion d'une information de qualité sont d'autant plus importantes que le rôle du Ministère dans le développement du système éducatif implique de nombreux partenaires qui ont besoin de cette information. Celle-ci permet une compréhension commune des enjeux et devient une condition de succès à l'élaboration de stratégies efficaces pour les clientèles, les citoyennes et les citoyens.

CHOIX STRATÉGIQUES



L'importance de la réussite éducative pour le développement social, culturel et économique du Québec, la diversité des personnes et des besoins, l'évolution démographique, l'omniprésence du numérique, les besoins considérables en infrastructures scolaires et, de façon générale, les attentes citoyennes à l'égard du système éducatif sont les éléments clés du bilan stratégique du Ministère. Ceux-ci conditionnent le contexte d'intervention du Ministère et des réseaux sous sa gouverne, et renvoient à des réalités imbriquées dans le tissu social et le quotidien des personnes, des communautés et des organisations.

Si elles posent des défis majeurs, ces nouvelles réalités offrent aussi des voies de développement et d'innovation qui peuvent enrichir la trajectoire éducative des personnes et favoriser l'atteinte de leur plein potentiel. Pour le Ministère, ce bilan stratégique met en évidence deux grands enjeux qui constitueront les vecteurs de l'action ministérielle au cours des prochaines années :

- L'inclusion et la réussite de toutes et de tous
- La qualité des milieux de vie et d'apprentissage

Enjeu 1 : L'inclusion et la réussite de toutes et de tous

Un enjeu lié à la finalité du système éducatif et à la mission ministérielle

Devant l'importance des changements démographiques et sociaux qui marquent l'évolution de la société québécoise, l'inclusion et la réussite de toutes les personnes, jeunes et adultes, constituent un enjeu primordial, car il est directement lié à la finalité du système éducatif et à la mission ministérielle. Le système éducatif doit offrir une réponse rapide et adaptée à la diversité croissante des personnes, des besoins et des trajectoires éducatives.

Les principes d'universalité, d'accessibilité et d'équité qui gouvernent notre système éducatif doivent être appliqués d'abord aux enfants, car le chemin vers la réussite commence tôt et se poursuit tout au long de la vie. Pour favoriser la réussite à tous les ordres d'enseignement, le système éducatif doit aussi soutenir et accompagner toutes les personnes, celles plus douées comme celles qui éprouvent des difficultés. Au secondaire, une attention particulière doit être portée aux écarts de réussite entre certains groupes d'élèves jugés plus vulnérables et qui exigent une intervention rapide, adaptée et soutenue tout au long de leur parcours éducatif. À l'enseignement supérieur, cet enjeu touche la diplomation, mais aussi l'accessibilité des études et le soutien des personnes jusqu'à la fin de leurs études.

Orientation 1

Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie

L'acquisition de connaissances et de compétences ainsi que le développement global de la personne sont au cœur d'une démarche que le système éducatif doit soutenir à tous les moments de la vie. De l'enfance à l'âge adulte, la personne empruntera des trajectoires diverses en fonction de ses aptitudes, de ses talents et de l'évolution de ses champs d'intérêt. Son parcours éducatif se poursuivra sur le marché du travail, où son maintien et sa mobilité exigeront de nouveaux apprentissages du point de vue de la littératie et de la numératie, des compétences numériques et de celles plus directement associées à l'exercice d'un emploi.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois axes :

- La prévention, le dépistage et l'accompagnement
- La diplomation et la qualification
- Les activités physiques, sportives, de loisir et de plein air

1^{er} axe d'intervention :

LA PRÉVENTION, LE DÉPISTAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT

Une intervention précoce, continue et concertée prépare mieux les enfants et les personnes de tous âges aux différentes transitions qui jalonnent leur parcours scolaire. Elle implique non seulement l'équipe-école et différents spécialistes, mais au premier chef les parents. L'intervention précoce permet de dépister des difficultés en bas âge, de réaliser les actions qui s'imposent et de recourir à des services spécialisés. Elle permet d'offrir tôt une réponse adaptée aux besoins de la personne, ce qui favorise sa capacité d'apprendre et de réussir.

Hormis l'évolution des besoins des élèves, il importe de considérer les attentes des parents qui sont de plus en plus élevées à l'égard de l'école, mais aussi leur volonté de s'impliquer tant dans la réussite de leurs enfants que dans l'amélioration de la vie scolaire. Cette volonté d'engagement exige des encadrements différents de ceux qu'offre la structure actuelle des commissions scolaires.

Parmi les mesures phares du gouvernement, l'implantation des classes de maternelle 4 ans ainsi que l'ajout d'intervenantes et d'intervenants en soutien aux élèves figurent parmi les plus significatives. Leurs cibles annuelles seront ajustées selon l'évolution de différents facteurs liés à la demande et aux conditions de mise en œuvre. Le projet des classes de maternelle 4 ans, en cours de réalisation, a un statut particulier puisqu'il contribuera à l'atteinte d'un objectif commun que poursuit le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de la Famille, soit de réduire la vulnérabilité des enfants au Québec. Par ailleurs, le gouvernement fera un suivi rigoureux de l'évolution du nombre de professionnelles et de professionnels qui interviennent en soutien aux élèves, avec le souci d'offrir les meilleurs services.

Objectif 1.1

Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre total de classes de maternelle 4 ans <i>Indicateur lié à l'atteinte de l'objectif interministériel de réduction du taux de vulnérabilité des enfants</i>	2018-2019 394	660	1010	1410	1960
Nombre de nouvelles intervenantes et de nouveaux intervenants en soutien aux élèves (ajouts annuels)	2017-2018 1600	1540	980	1000	1040

2^e axe d'intervention :

LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

La diplomation et la qualification représentent les extrants les plus tangibles et mesurables issus de la performance du système éducatif. Ils sont, à cet égard, les indicateurs d'impact les plus probants. Ceux-ci ne doivent cependant pas masquer les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves, d'étudiantes et d'étudiants, dont les plus significatifs sont ceux observés chez les garçons, les personnes handicapées ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les personnes issues de milieux défavorisés. Les principes d'équité et d'égalité des chances nous conduisent à analyser ces écarts et à prendre les moyens pour les réduire le plus possible.

Par ailleurs, la littératie est un facteur déterminant de la réussite, car cette compétence fondamentale assure la progression des personnes dans leur trajectoire éducative. Il est important de déceler tôt les élèves qui rencontrent des difficultés, et l'épreuve de 4^e année du primaire est un moment opportun pour le faire. De 2009 à 2013, les taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture ont progressé de 80,8 % à 86,9 %⁶. Il est essentiel de maintenir cette progression dans les prochaines années pour atteindre la cible ultime de 90 % en 2030.

À cet égard, il subsiste des ressources informationnelles auxquelles le Ministère n'a pas pleinement accès, notamment les résultats aux épreuves obligatoires des élèves du primaire (4^e et 6^e année) et du secondaire (2^e année) qui marquent la fin d'un cycle. Cette situation nuit au développement de politiques publiques, de programmes ou de mesures qui seraient pertinents et mieux ciblés. Des modifications à la Loi sur l'instruction publique seront nécessaires. Au printemps 2021, le Ministère devrait avoir accès aux résultats des épreuves obligatoires et à des données centralisées.

6. Les collectes de données pour cet indicateur ont été réalisées sur la base d'un échantillon d'épreuves transmises par les commissions scolaires.

Les Premières Nations et les Inuits

Les Autochtones ont un taux de diplomation généralement moins élevé que les allochtones. Des facteurs de diverses natures peuvent expliquer les difficultés scolaires des Autochtones : méfiance des parents à l'égard des institutions scolaires québécoises, expérience des pensionnats autochtones, langue d'enseignement qui n'est pas leur langue maternelle, mobilité territoriale, conditions socioéconomiques souvent précaires, écart dans les types d'établissements scolaires sur communautés et hors communautés. De plus, la plupart des Autochtones doivent quitter leur communauté pour poursuivre leurs études, ce qui représente un risque plus élevé de décrochage scolaire en raison notamment du choc urbain et du déracinement culturel.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur développera une approche particulière auprès des Premières Nations et des Inuits pour s'assurer de la mise en place d'actions et de projets culturellement pertinents et sécurisants qui répondront aux enjeux et aux réalités qui leur sont propres. Cela se traduira par des plans d'action qui touchent des vecteurs essentiels de la réussite comme les langues et les cultures autochtones, l'accessibilité à l'éducation et l'éducation à la réconciliation, ainsi que l'adaptation des programmes aux réalités autochtones.

Par ailleurs, dans la continuité des orientations gouvernementales récentes, et pour que les élèves et les étudiants du Québec soient sensibilisés aux réalités autochtones ainsi qu'à l'éducation à la réconciliation, le Ministère planifiera l'ajout de contenu autochtone au sein des programmes en éducation et travaillera de concert avec les institutions d'enseignement supérieur à l'intégration d'un volet sur les Autochtones dans certains parcours de formation collégiale et universitaire. L'ensemble de ces actions sera développé de concert avec les partenaires autochtones.

L'évolution du marché du travail exige une transformation des compétences et, à cet égard, le fait que plus de personnes détiennent un diplôme d'études supérieures constitue un levier essentiel pour le développement de l'économie québécoise. Cela est d'autant plus vrai dans un contexte généralisé de rareté de la main-d'œuvre qui peut mettre un frein au développement des entreprises et aux processus d'innovation.

Les indicateurs retenus portent sur l'accès aux études, la persévérance et la diplomation. Étant nouveau, l'indicateur qui concerne la réussite des cours suivis au premier trimestre du baccalauréat demandera la collaboration des universités pour qu'il soit documenté et que des cibles probantes soient déterminées pour les prochaines années. Il est important de préciser que certaines cibles visent à maintenir le niveau de performance, le défi étant de contrer une tendance à la baisse.

Objectif 1.2.1

Accroître la réussite des élèves

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
<p>Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire⁷</p> <p><i>Suivi annuel par diplôme et par qualification</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Global après 5 ans Global après 7 ans PEVR 	<p>2017-2018</p> <p>72,7 % (Cohorte 2013)</p> <p>- DES : 69,2 % - DEP, ASP, AEP : 0,1 % - Qualifications : 3,4 %</p> <p>81,8 % (Cohorte 2011)</p> <p>- DES : 75,7 % - DEP, ASP, AEP : 1,7 % - Qualifications : 4,4 %</p>	<p>73,3 % (Cohorte 2015)</p> <p>83,0 % (Cohorte 2013)</p>	<p>74,3 % (Cohorte 2016)</p> <p>83,5 % (Cohorte 2014)</p>	<p>75,3 % (Cohorte 2017)</p> <p>84,0 % (Cohorte 2015)</p>	<p>76,2 % (Cohorte 2018)</p> <p>84,5 % (Cohorte 2016)</p>
<p>Réduction des écarts de réussite (en points de %, après 7 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> Garçons et filles EHDAA et élèves réguliers (réseau public seulement) Élèves des écoles défavorisées (réseau public seulement) 	<p>Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018</p> <p>8,5</p> <p>30,2</p> <p>8,2</p>	<p>Cohorte 2013</p> <p>7,3</p> <p>27,8</p> <p>7,4</p>	<p>Cohorte 2014</p> <p>6,7</p> <p>26,6</p> <p>7,0</p>	<p>Cohorte 2015</p> <p>6,1</p> <p>25,3</p> <p>6,5</p>	<p>Cohorte 2016</p> <p>5,6</p> <p>24,1</p> <p>6,2</p>
<p>Taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle après 3 ans</p>	<p>Année 2015-2016 Suivi jusqu'en 2017-2018</p> <p>81,7 %</p>	<p>Année 2017-2018 Suivi jusqu'en 2019-2020</p> <p>82,0 %</p>	<p>Année 2018-2019 Suivi jusqu'en 2020-2021</p> <p>82,3 %</p>	<p>Année 2019-2020 Suivi jusqu'en 2021-2022</p> <p>82,6 %</p>	<p>Année 2020-2021 Suivi jusqu'en 2022-2023</p> <p>82,9 %</p>
<p>Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public PEVR</p>	<p>2018-2019</p> <p>12,1 %</p>	<p>11,9 %</p>	<p>11,7 %</p>	<p>11,5 %</p>	<p>11,1 %</p>
<p>Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, pour la 4e année du primaire dans le réseau public PEVR</p>	<p>2013</p> <p>86,9 %</p>	<p>87,1 %</p>	<p>87,2 %</p>	<p>87,3 %</p>	<p>87,4 %</p>

7. Les cibles après 5 et 7 ans sont globales, avec un suivi réalisé annuellement selon le type de sanctions pour mener les enfants vers l'obtention de diplômes et la poursuite d'études supérieures (selon leurs centres d'intérêt et leurs possibilités).

Objectif 1.2.2

Accroître la réussite des étudiantes et étudiants

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales deux ans après la durée prévue du programme initial⁸	Cohorte 2012 suivie jusqu'en 2016-2017 65 %	Cohorte 2015 65,3 %	Cohorte 2016 65,6 %	Cohorte 2017 66 %	Cohorte 2018 68%
Taux global de réussite des cours suivis au 1^{er} trimestre					
• du collégial	Cohorte 2017 83,7	Cohorte 2019 84 %	Cohorte 2020 85 %	Cohorte 2021 86 %	Cohorte 2022 87 %
• du baccalauréat	Valeur de départ et cibles à déterminer en collaboration avec le réseau universitaire				
Taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans	2017-2018 41,8 %	42,0 %	42,8 %	43,8 %	44,8 %
Taux d'obtention d'un diplôme universitaire					
• Baccalauréat, 6 ans après l'inscription	Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018 79,6 %	Cohorte 2013 79,7 %	Cohorte 2014 79,8 %	Cohorte 2015 79,9 %	Cohorte 2016 80 %
• Maîtrise, 4 ans après l'inscription	Cohorte 2013 suivie jusqu'en 2017-2018 77,6 %	Cohorte 2015 78,0 %	Cohorte 2016 78,5 %	Cohorte 2017 79 %	Cohorte 2018 80 %

3^e axe d'intervention :

LES ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES, DE LOISIR ET DE PLEIN AIR

La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir a comme objectif de faire augmenter, d'ici 2027, la proportion de la population qui fait le volume recommandé d'activité physique pendant ses temps libres d'au moins 10 %, et de 20 % chez les jeunes âgés de 6 à 17 ans. À cet égard, développer le goût de bouger chez les élèves, les étudiantes et les étudiants des différents ordres d'enseignement est une démarche qui doit s'ancrer dans leur quotidien pour devenir une habitude qui persistera tout au long de leurs études et de leur vie. La pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air a non seulement une incidence positive sur la persévérance et la réussite, mais elle favorise aussi l'inclusion des personnes dans un groupe ou une communauté.

Le taux de pratique d'activités physiques, sportives de loisir et de plein air repose principalement sur l'accessibilité des infrastructures, des sites et des équipements. Le gouvernement réaffirme l'importance de proposer une offre de services de qualité qui favorise la régularité et le maintien de l'activité physique dans l'ensemble de la population. Une expérience positive et sécuritaire a une forte incidence sur la fréquence et la récurrence de cette pratique.

8. Pour cet indicateur, le Ministère a déterminé des cibles pour les cohortes dont le parcours est actif, soit les cohortes 2017 et 2018, qui sont suivies jusqu'en 2021-2022 et 2022-2023. Ce choix méthodologique est motivé par le fait qu'une partie non négligeable des étudiants des cohortes 2015 et 2016 ont déjà terminé leurs études au moment de la production du plan stratégique, le Ministère ne pouvant agir en amont par rapport à ces taux de réussite.

Par ailleurs, le soutien aux athlètes et aux sportifs de haut niveau est important, tant pour le rayonnement international du Québec que pour l'exemplarité de leurs efforts. Leur réussite est inspirante pour les jeunes, et l'excellence sportive est une valeur positive à promouvoir, d'autant plus que la performance du Québec sur les scènes nationale et internationale est déjà très enviable. Le résultat visé pour les prochaines années est d'augmenter la proportion des médailles remportées par des athlètes québécois par rapport à la moyenne obtenue lors de cinq dernières éditions des Jeux olympiques et des Jeux du Canada. Les Jeux olympiques d'été 2020 et d'hiver 2022, ainsi que les Jeux du Canada d'été 2021 et d'hiver 2023, représentent les indicateurs les plus probants pour la mesure de la performance de nos athlètes.

Objectif 1.3.1

Accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge	2017				
• Chez les 12 à 17 ans	54,5 %	59,3 %	60,4 %	61,5 %	62,6 %
• Chez les 18 ans et plus	54,6 %	56,9 %	57,4 %	58,0 %	58,5 %

Objectif 1.3.2

Soutenir l'excellence sportive

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en % des médailles canadiennes)	Moyenne des cinq dernières éditions	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
• Jeux olympiques d'été	32,1 %		33,7 %		
• Jeux paralympiques d'été	39,2 %		41,2 %		
• Jeux olympiques d'hiver	49,9 %	Aucun Jeux		52,4 %	
• Jeux paralympiques d'hiver	4,2 %			4,4 %	
• Jeux du Canada d'été	19,4 %			20,4 %	
• Jeux du Canada d'hiver	27,1 %				28,4 %

Enjeu 2 : La qualité des milieux de vie et d'apprentissage

Un enjeu lié à un environnement propice à la prestation des services éducatifs

Un des grands enjeux du système éducatif consiste à offrir des milieux de vie et d'apprentissage qui contribuent à l'atteinte de sa mission. Cela passe principalement par l'amélioration des services, leur qualité et les conditions dans lesquelles ils sont proposés.

La prestation des services éducatifs se réalise dans des environnements où doivent se conjuguer de façon optimale une grande variété de ressources et de nombreuses activités. Ces services doivent se déployer dans des espaces intérieurs et extérieurs répondant aux meilleures normes d'architecture, de santé et de sécurité. Les milieux de vie et d'apprentissage doivent être propices à l'effort, au développement, à l'excellence, à l'innovation et à la réussite, mais ils doivent aussi favoriser des relations humaines harmonieuses, l'ouverture à la diversité, la bienveillance et le vivre-ensemble.

Orientation 2

Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires

La qualité des milieux de vie et d'apprentissage, pour toutes les clientèles et sur tout le territoire, est une des conditions essentielles à la réussite et un vecteur d'équité et d'égalité des chances. Cette qualité résulte de la combinaison optimale d'un ensemble d'éléments à la fois matériels et immatériels qui produiront un effet favorable sur l'engagement des personnes dans leur parcours éducatif.

Les objectifs liés à cette orientation appellent des interventions structurées autour de trois axes :

- Le bien-être et l'engagement à l'école
- Le personnel enseignant
- Les infrastructures

1^{er} axe d'intervention :

LE BIEN-ÊTRE ET L'ENGAGEMENT À L'ÉCOLE

De nombreux apprentissages se réalisent hors de la classe. Les activités physiques et parascolaires engendrent des effets bénéfiques dans plusieurs aspects du développement des personnes, que ce soit à l'enseignement régulier, à la formation professionnelle ou à la formation générale des adultes. Elles contribuent à consolider l'effort, la persévérance et la confiance des personnes dans leur engagement vers la réussite. Ces activités favorisent également des relations humaines saines et ouvertes à la diversité, elles développent la participation, l'esprit de collaboration et l'esprit d'équipe. Elles s'inscrivent dans la mission de socialisation de l'école québécoise et dans le registre des compétences du 21^e siècle.

Objectif 2.1

Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire	2018-2019 25 %	2019-2020 37 %	2020-2021 48 %	2021-2022 57 %	2022-2023 65 %
Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires	Début en 2019-2020	2019-2020 25 %	2020-2021 48 %	2021-2022 100 %	2022-2023 100 %

2^e axe d'intervention :

LE PERSONNEL ENSEIGNANT DU RÉSEAU SCOLAIRE

Le renforcement de l'éducation dans nos valeurs collectives implique que la profession enseignante soit pleinement mise en valeur et que l'autonomie professionnelle du personnel enseignant soit adéquatement soutenue et reconnue. La profession enseignante doit être davantage valorisée à plusieurs égards : elle doit, d'une part, attirer les jeunes et leur proposer une carrière enrichissante et, d'autre part, retenir celles et ceux qui en ont déjà fait leur vocation.

D'abord, la formation du personnel enseignant doit évoluer au rythme du développement des connaissances et des meilleures pratiques en matière de pédagogie, d'enseignement et d'apprentissage. Elle doit aussi intégrer des dimensions, à la fois sociales et technologiques, qui prennent une place de plus en plus importante dans l'exercice de la profession enseignante et les compétences qu'elle requiert. La diversité des personnes et des besoins est aussi une dimension qui doit être prise en considération pour adapter les pratiques éducatives et pédagogiques aux capacités et aux caractéristiques socioculturelles des personnes.

Le Ministère entend déployer en ce sens un ensemble de mesures pour répondre aux besoins liés au contexte de rareté de la main-d'œuvre en apportant des solutions aux problèmes de recrutement, d'insertion professionnelle et de rétention du personnel enseignant. À cet égard, les réalités spécifiques à la région montréalaise feront l'objet d'une attention particulière. La santé et le bien-être du personnel enseignant font également partie des préoccupations ministérielles, notamment en ce qui concerne la pratique d'activités physiques.

Ces mesures devraient induire une hausse du nombre d'inscriptions au programme de formation ainsi que du nombre de permis d'enseigner, de brevet d'enseignement et de tolérances d'engagement. La première hausse témoigne des effets d'attraction à plus court terme des mesures, tandis que les autres reflètent, à plus long terme, la consolidation des choix professionnels de celles et de ceux qui amorceront leur formation ou qui y sont déjà engagés.

Par ailleurs, le Ministère portera aussi une attention particulière à d'autres catégories d'emploi dont la contribution à la réussite des élèves est essentielle, notamment le personnel d'encadrement, de soutien technique et professionnel.

Objectif 2.2

Accroître le nombre d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau scolaire

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement	17 248 inscriptions en 2018-2019	10 %	5 %	5 %	5 %
Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement	7395 documents délivrés en 2017-2018	10 %	5 %	5 %	5 %

3^e axe d'intervention :

LES INFRASTRUCTURES

L'amélioration des infrastructures, notamment dans le réseau scolaire, passe non seulement par la construction, l'agrandissement ou la rénovation de bâtiments, mais aussi par des solutions architecturales ou d'ingénierie. L'aménagement des espaces doit favoriser les échanges et les rencontres, les lieux d'apprentissage devraient être ouverts, modulables et permettre l'intégration des nouvelles technologies. Un apport de lumière et d'ensoleillement, une ouverture sur l'environnement naturel font aussi partie des caractéristiques recherchées. L'environnement interne doit offrir une saine qualité de l'air, et l'utilisation de systèmes de chauffage et de climatisation minimisant l'émission de gaz à effet de serre doit être privilégiée, de même que l'utilisation d'énergies renouvelables. L'environnement extérieur doit offrir des surfaces dures, des zones ombragées et des espaces verts.

L'état des bâtiments est mesuré par un indice de vétusté physique qui est mis en relation avec les seuils établis par le Conseil du trésor. Étant donné qu'il est impossible d'intervenir simultanément sur l'ensemble des infrastructures, il est important de préciser que les cibles relatives à l'état des bâtiments du réseau scolaire doivent inclure dans leur mesure la dégradation continue de bâtiments jusqu'en 2023.

Par ailleurs, le taux annuel de réalisation des investissements mesure les sommes dépensées au cours d'une année. Ainsi, s'il arrive que des sommes prévues pour une année financière ne soient que partiellement dépensées en raison de délais ou de reports liés à divers facteurs, celles-ci sont reportées à l'année suivante, ce qui explique qu'un taux annuel de réalisation puisse excéder 100 %.

Objectif 2.3

Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures

INDICATEURS	Valeurs de référence	CIBLES			
		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant ⁹	2018-2019 47,5 %	46 %	47 %	48 %	50 %
Taux annuel de réalisation des investissements ¹⁰ en ajout d'espaces pour le réseau scolaire	2017-2018 58 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Taux annuel de réalisation des investissements en maintien des actifs pour tous les ordres d'enseignement	2017-2018 107 %	80 %	80 %	80 %	80 %

9. L'indicateur fait référence à l'indice de vétusté physique (IVP). Il est ensuite mis en relation avec les seuils établis par le Conseil du trésor pour déterminer l'indice d'état (très bon, bon, satisfaisant, mauvais ou très mauvais).

10. Correspond au pourcentage des dépenses effectuées (dépenses réelles dans les états financiers) par rapport aux enveloppes prévues au Plan québécois des infrastructures (données estimées révisées annuellement).

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

MISSION

Offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air, des milieux de vie inclusifs, sains et respectueux de la diversité des personnes, de leurs besoins et de leurs conditions.

VISION

Un système éducatif inclusif, à l'ère du numérique, qui soutient la réussite des personnes tout au long de leur vie, un système fort de l'engagement de ses acteurs et de ses partenaires, qui forme des citoyennes et des citoyens responsables, compétents et créatifs et engagés dans une société où les personnes de tous âges pratiquent régulièrement des activités physiques, sportives, de loisir et de plein air de façon sécuritaire.

VALEURS

- Les valeurs inhérentes au système éducatif québécois : l'universalité, l'accessibilité, l'équité et l'égalité des chances.
- Les valeurs de l'administration publique québécoise : la compétence, la loyauté, l'impartialité, l'intégrité et le respect.
- Les valeurs relatives à l'action ministérielle : la transparence, la participation citoyenne, l'engagement des communautés, la mobilisation des acteurs et des partenaires des différents milieux, ainsi que le leadership ministériel.

Enjeu 1 : L'inclusion et la réussite de toutes et de tous

Orientation 1 : Offrir à toutes et à tous, dès l'enfance, les meilleures conditions pour apprendre et réussir tout au long de leur vie

OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
*1.1 Agir tôt, rapidement et de façon concertée auprès des élèves	1. Nombre total de classes de maternelle 4 ans dans le réseau public Indicateur lié à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de réduction du taux de vulnérabilité des enfants.	2018-2019 394	660	1010	1410	1960
	2. Nombre de nouvelles intervenantes et de nouveaux intervenants en soutien aux élèves	Ajout annuel 2018-2019 1600	1540	980	1000	1040
1.2.1 Accroître la réussite des élèves	Taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification au secondaire <i>Suivi annuel par diplôme et qualification</i>	2017-2018				
	3. Global après 5 ans	72,7 % (cohorte 2013) - DES : 69,2 % - DEP, ASP, AEP : 0,1 % - Qualifications : 3,4 %	73,3 % (cohorte 2015)	74,3 % (cohorte 2016)	75,3 % (cohorte 2017)	76,2 % (cohorte 2018)
	4. Global après 7 ans PEVR	81,8 % (cohorte 2011) - DES : 75,7 % - DEP, ASP, AEP : 1,7 % - Qualifications : 4,4 %	83,0 % (cohorte 2013)	83,5 % (cohorte 2014)	84,0 % (cohorte 2015)	84,5 % (cohorte 2016)
	Écarts de réussite (réduction en points de pourcentage) PEVR	Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2013	Cohorte 2014	Cohorte 2015	Cohorte 2016
	5. Garçons et filles (12 points en 1999-2000)	8,5	7,3	6,7	6,1	5,6
	6. EHDAA et élèves réguliers (réseau public seulement)	30,2	27,8	26,6	25,3	24,1
	7. Élèves des écoles défavorisées (réseau public seulement)	8,2	7,4	7,0	6,5	6,2
	8. Taux d'obtention d'un diplôme en formation professionnelle après 3 ans	Année 2015-2016 Suivi jusqu'en 2017-2018 81,7 %	Année 2017-2018 Suivi jusqu'en 2019-2020 82,0 %	Année 2018-2019 Suivi jusqu'en 2020-2021 82,3 %	Année 2019-2020 Suivi jusqu'en 2021-2022 82,6 %	Année 2020-2021 Suivi jusqu'en 2022-2023 82,9 %
	9. Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public PEVR	2018-2019 12,1 %	11,9 %	11,7 %	11,5 %	11,1 %
	10. Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4^e année du primaire dans le réseau public PEVR	2013 86,9 %	87,1 %	87,2 %	87,3 %	87,4 %

OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.2.2 Accroître la réussite des étudiantes et des étudiants	11. Taux d'obtention d'une sanction des études collégiales 2 ans après la durée prévue du programme initial	Cohorte 2012 suivie jusqu'en 2016-2017 65 %	Cohorte 2015 65,3 %	Cohorte 2016 65,6 %	Cohorte 2017 66 %	Cohorte 2018 68 %
	Taux global de réussite des cours suivis au 1 ^{er} trimestre	Cohorte 2017 83,7 %	Cohorte 2019 84 %	Cohorte 2020 85 %	Cohorte 2021 86 %	Cohorte 2022 87 %
	12. Collégial					
	13. Universitaire (baccalauréat)	Valeur de départ et cibles à déterminer en collaboration avec le réseau universitaire				
	14. Taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans	2017-2018 41,8 %	42,0 %	42,8 %	43,8 %	44,8 %
	Taux d'obtention d'un diplôme universitaire					
1.3.1 Accroître la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air dans l'ensemble de la population	15. Baccalauréat 6 ans après l'inscription	Cohorte 2011 suivie jusqu'en 2017-2018 79,6 %	Cohorte 2013 79,7 %	Cohorte 2014 79,8 %	Cohorte 2015 79,9 %	Cohorte 2016 80 %
	16. Maîtrise 4 ans après l'inscription	Cohorte 2013 suivie jusqu'en 2017-2018 77,6 %	Cohorte 2015 78,0 %	Cohorte 2016 78,5 %	Cohorte 2017 79 %	Cohorte 2018 80 %
	Proportion de la population atteignant le niveau d'activité physique recommandé pour son groupe d'âge	2017				
1.3.2 Soutenir l'excellence sportive	17. Chez les 12 à 17 ans	54,5 %	59,3 %	60,4 %	61,5 %	62,6 %
	18. Chez les 18 ans et plus	54,6 %	56,9 %	57,4 %	58,0 %	58,5 %
	19. Proportion de médailles remportées par des athlètes du Québec (en % des médailles canadiennes)	Moyenne des cinq dernières éditions				
	Jeux olympiques d'été	32,1 %		33,7 %		
	Jeux paralympiques d'été	39,2 %		41,2 %		
	Jeux olympiques d'hiver	49,9 %	Aucun Jeux		52,4 %	
Jeux paralympiques d'hiver	4,2 %			4,4 %		
Jeux d'été du Canada	19,4 %			20,4 %		
Jeux d'hiver du Canada	27,1 %				28,4 %	

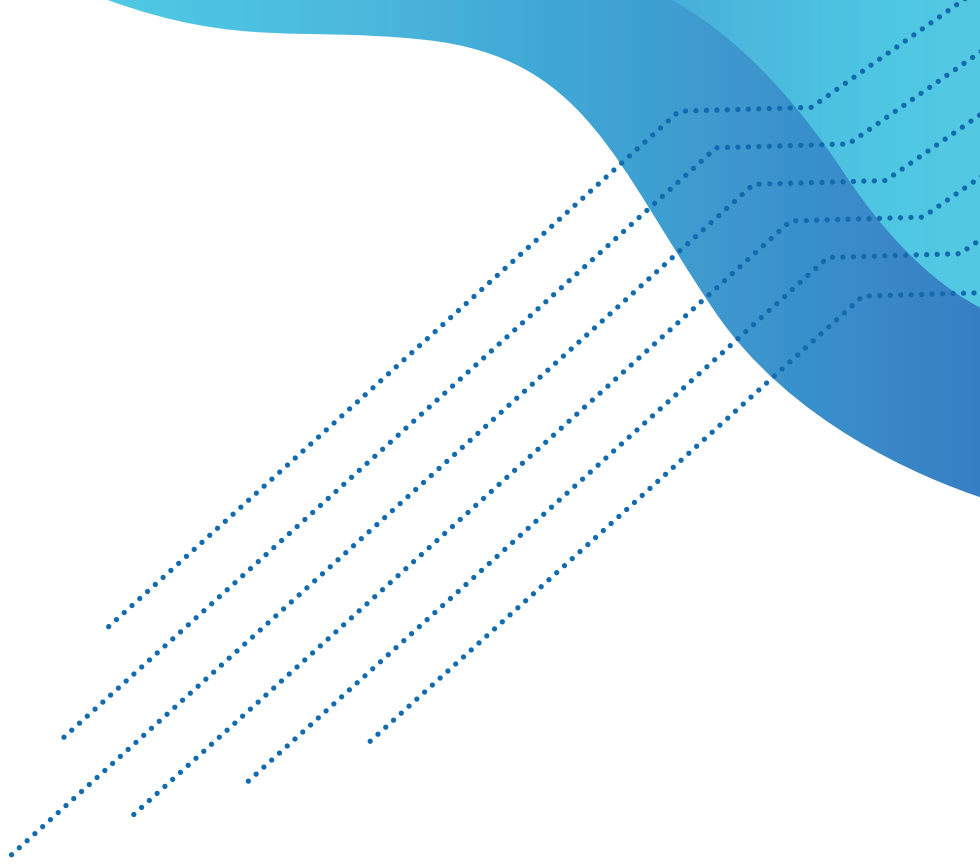
Enjeu 2 : La qualité des milieux de vie et d'apprentissage

Orientation 2 : Offrir des milieux de vie et d'apprentissage innovants, stimulants, accueillants, sains et sécuritaires

OBJECTIFS	INDICATEURS	VALEUR DE DÉPART	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
*2.1 Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	20. Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure À l'école, on bouge! ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire PEVR	2018-2019 25 %	37 %	48 %	57 %	65 %
	21. Proportion d'écoles secondaires publiques faisant bénéficier les élèves d'une heure par jour d'activités parascolaires	Début en 2019-2020	25 %	48 %	100 %	100 %
*2.2 Accroître le nombre d'enseignantes et d'enseignants dans le réseau scolaire	22. Taux de croissance des inscriptions dans les programmes agréés de formation à l'enseignement	17 248 inscriptions en 2018-2019	10 %	5 %	5 %	5 %
	23. Taux de croissance du nombre de brevets, de permis d'enseignement et de tolérances d'engagement	7395 documents délivrés en 2017-2018	10 %	5 %	5 %	5 %
*2.3 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	24. Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant PEVR	47,5 % en 2018-2019	46 %	47 %	48 %	50 %
	Taux annuel de réalisation des investissements	2017-2018				
	25. en ajout d'espaces du réseau scolaire	58 %	80 %	80 %	80 %	80 %
26. en maintien des actifs pour tous les ordres d'enseignement	107 %	80 %	80 %	80 %	80 %	

PEVR : fait référence à un indicateur qui doit être pris en considération dans les plans d'engagement vers la réussite des commissions scolaires.

* : objectif lié à des priorités gouvernementales.



**Éducation
et Enseignement
supérieur**

Québec 